

# Procès-verbal de la séance du conseil municipal

## Du 07 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Prix-Lès-Mézières, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 février deux mille vingt-trois, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno DEDION, Maire de la Commune.

**Présents :** Mmes/Mm Bruno DEDION, Éric DE CARLI, Marie-Paule CARRE-VERITA, Alain BEAUFFEY, Alain SOHIER, Béatrice AUTIER, Fabrice BARBAISE (arrivé 18h40), Noëlle COHIDON, Thierry LEVERT, Alexandre PIERMEE (arrivé 18h19), Patrick SERGEANT

### **Absents excusés :**

Madame Gwenaëlle GAREL

Monsieur Nicolas JACQUEMAIN

Madame Alice NOWAK qui a donné procuration à Madame Noëlle COHIDON

Madame Aline THIOLERE qui a donné procuration à Monsieur Éric DE CARLI

Monsieur le maire ouvre la séance et propose Monsieur Alain BEAUFFEY comme secrétaire de séance. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 :**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 à l'approbation du conseil municipal. Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce celui-ci avant son adoption définitive.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023

### **Approbation du rapport de la CLECT :**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPCI, du fait des compétences transférées par les communes membres.

Cette année la commune devrait percevoir 202 898 € d'attribution de compensation soit la même somme que l'année dernière.

Le 29 novembre 2022, la CLECT s'est réunie afin de procéder à l'appréciation des points suivants :

- Présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensations :

La loi de finances pour 2017 a introduit une nouvelle disposition qui prévoit la présentation par le président d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique un rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation. Ce rapport rend compte de toutes les modifications intervenues entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2021.

- Retour sur la compétence gestion des eaux pluviales (GEPU) :

Les modalités de financement ont été reconduites pour cette compétence. Cependant une observation a été faite par Monsieur le Maire lors de la dernière réunion de la CLECT concernant le calcul par commune des linéaires de voirie. Celui-ci va être précisé par la commission.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT.

### **Demande de subvention à la CAF :**

L'ouverture du point jeunes, situé à l'étage supérieur de l'espace Bernard LALLEMAND rencontre une problématique au niveau de l'espace. Deux associations dédiées à la jeunesse occupent les salles occasionnellement pour des réunions et des animations et la commune souhaite y développer de nouvelles activités.

Il est donc envisagé de rendre disponible un second espace afin d'en faire une annexe du point jeunes.

Rénover la salle du Lavoir permettrait de créer un espace gaming éphémère mais également de développer de nombreux projets autour de l'utilisations des écrans (ateliers de sensibilisations).

Enfin cela permettrait de donner une nouvelle vie à celle-ci.

La Caisse des Allocations Familiales dans le cadre du Fonds d'accompagnement « publics et territoires » est susceptible d'attribuer à la commune une subvention de 70% maximum de l'opération.

#### Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Prestations	Montant HT en €	Financeurs	Montant HT en €
Travaux de rénovation	45 560	CAF	35 698.86
Mobilier et matériel pédagogique	5 438.38	Commune de Prix-Lès-Mézières	15 299.52
<b>Total HT</b>	<b>50 998.38</b>	<b>Total HT</b>	<b>50 998.38</b>

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le projet,
- Valide le plan de financement prévisionnel
- Autorise monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Les travaux de rénovation devront recevoir l'accord de la copropriété.

Un bureau d'études sera également mandaté afin d'évaluer la structure soutenue par deux piliers porteurs qu'il est prévu d'enlever et de remplacer par un IPN.

### Demande de subvention à la région Grand-Est :

Suite au dépôt de la demande de subvention auprès de l'agence Rhin/Meuse concernant l'installation d'un récupérateur d'eau à la salle polyvalente et aux travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école, il y a lieu de modifier le plan de financement afin d'y ajouter une demande de subvention auprès de la région Grand-Est.

#### Plan de financement prévisionnel :

Description des dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en €HT	Financeurs	Montant en €
Désimperméabilisation de 70 m2 de la cour d'école et implantation d'arbres	12 721.64	Agence de l'eau Rhin/Meuse	26 801.66
		Région Grand-Est	8 933.88
Achat et installation d'un récupérateur d'eau de 63 m3	31 947.8	Commune	8 933.9
Total HT	44 669.44	Total	44 669.44

Le conseil municipal à l'unanimité

- Valide le plan de financement prévisionnel
- Autorise monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de l'ensemble des financeurs
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

### Questions diverses :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est possible de demander des subventions dans le cadre du Fonds Vert, sous réserve d'éligibilité, afin de rénover l'éclairage public. Une estimation des travaux va être demandée à la FDEA afin de pouvoir solliciter une aide auprès de l'Etat.

Monsieur SOHIER présente aux membres du conseil le planning des manifestations prévues cette année.

Le Maire :  
M. Bruno DEDION

Le secrétaire de séance :  
M. Alain BEAUFEY